

Séance ordinaire
du 15 novembre 1959.

Le quinze novembre mil neuf cent cinquante neuf à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ernest Allary, Maire.

Étaient présents: M^{rs} Allary, Ferret, Viollet, Philippéau, Faure, Lhonnier, Bauchot, De Surcunay, Desyvaillès.

Absents: M^{rs} Mazière, Borderon.

Armoire aux archives.

Le Conseil décide, sur la proposition du Maire de faire faire une armoire pour les archives. Voir différents devis pour les prise.

Responsabilité civile.

Le Conseil décide, si toutefois l'assurance est obligatoire, de prendre

une garantie illimitée en ce qui concerne le Maire adjoint, Conseillers municipaux, présidents et membres délégués des commissions, dans l'exercice de leurs fonctions.

Conducteur de chantier du Pont et Chaussée.

Le Conseil Municipal décide que l'indemnité allouée au Conducteur de chantier chargé de la surveillance des chemins de la Commune, sera de 5.000 francs pour l'année 1959, somme inscrite au budget vicinal soumis à l'approbation préfectorale.

Droits de triage des grains.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les droits de triage des grains : les habitants de la commune paieront 30 francs par sac, les étrangers à la commune : 100 francs par sac. Madame Gouedo, préposée au triage, percevra une indemnité de 10 francs par sac.

Concessions au cimetière :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des concessions au cimetière :

Concessions perpétuelles : 1500 fr le mètre carré avec paiement de 3 mètres carrés au minimum.

Concessions trentennaires : 750 fr le mètre carré

Concessions à 15 ans : 375 fr le mètre carré

Verser au Syndicat d'Électrification pour règlement travaux au village du Moulin Neuf.

Monsieur le Maire expose :

- que les travaux réalisés pour l'alimentation en force motrice du Moulin Neuf, ont dépassé le montant du financement de 285.508 francs.

- que par délibération du 22 octobre 1959, le Comité du Syndicat d'Électrification de Villebois-Lavalotte a demandé que la Commune dégage de son budget le montant de ce dépassement, jusqu'à concurrence de fr : 134.586, somme qui doit être versée dans la Caisse du Syndicat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de verser au Syndicat d'Électrification de Villebois-Lavalotte la somme de : 134.586 francs, destinée au règlement de l'exécution des travaux précités.

Cette somme sera prélevée sur les fonds libres.

Affaire Cabine téléphonique - Pourvoir au Maire.

Monsieur Martin Marcel ayant à nouveau porté l'affaire de la Cabine téléphonique devant le Tribunal Administratif de Poitiers, le Maire demande au Conseil tous pouvoirs pour défendre les intérêts de la Commune dans l'action engagée.

Par huit avis favorables et une abstention (M. Desmouailles) le Conseil donne les pouvoirs demandés.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

Caray

Jour

Ballot

Therrien

Favis

Thaurin

Bocecho

[Signature]

Desmouailles